

Référence : OzL/MP-OEWG48 et ExMOP6

Le 16 mars 2026

Invitation à la (i) quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (13 -17 juillet 2026 et (ii) la sixième Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal (14 juillet 2026), Bangkok

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement à participer à la quarante-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal (OEWG48), qui se tiendra du 13 au 17 juillet 2026 et la sixième Réunion extraordinaire des Parties (ExMOP6) qui se tiendra le 14 juillet 2026.

Les réunions se tiendront en présentiel à l'adresse suivante :

Centre de conférence des Nations Unies (CCNU)
Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Rajadamnern Nok Avenue
Bangkok, Thaïlande
<https://www.unescap.org/uncc>

Les débats en plénière seront retransmis en direct.

L'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième réunion du Groupe de travail (OEWG48) sera mis à disposition en temps voulu sur le portail de la réunion ([OEWG48](#)) dans les six langues officielles des Nations Unies. Conformément à la règle 13 du Règlement intérieur des Réunions des Parties au Protocole de Montréal (le Règlement intérieur), la version préliminaire de l'ordre du jour provisoire de la sixième Réunion extraordinaire des Parties (ExMOP6) est ci-jointe. L'ordre du jour provisoire, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sera disponible ultérieurement sur le portail de la réunion ([ExMOP6](#)).

Une [note d'information](#) à l'intention des participant(e)s et la liste des [hôtels recommandés](#) sont disponibles sur les portails des réunions. La même note également présente des renseignements relatifs au Code de conduite lors des événements du système des Nations Unies, au système de gestion environnementale du Secrétariat et décrit également les mesures mises en place pour améliorer l'accessibilité du Centre de conférence, notamment pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour celles présentant des déficiences visuelles, auditives ou vocales.

L'inscription aux réunions est désormais ouverte. Votre gouvernement est encouragé à inscrire ses représentant(e)s en utilisant le lien exclusif fourni dans le courriel électronique de couverture bien avant le début des réunions, en particulier si les membres de votre délégation ont besoin d'un visa pour se rendre en Thaïlande. Une fois l'inscription approuvée, chaque participant(e) inscrit(e) recevra une notification qu'il (elle) devra joindre à sa demande de visa afin d'aider les autorités thaïlandaises de l'immigration à comprendre l'objet de la visite. Si un membre de votre délégation a besoin de l'assistance du Secrétariat dans le cadre de la procédure de demande de visa, il convient d'en faire la demande via le lien suivant : <https://forms.office.com/e/udJ0bLMajj> au moins quatre semaines avant la date prévue de voyage.

Veillez noter que la présentation des pouvoirs est obligatoire pour participer à la sixième Réunion extraordinaire des Parties. La règle 18 du Règlement intérieur prévoit que les pouvoirs doivent être délivrés par un chef d'État ou de gouvernement, un ministre des Affaires étrangères, ou, dans le cas

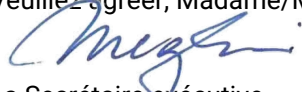
d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Étant donné que la sixième Réunion extraordinaire des Parties débutera le matin du 14 juillet 2026, il est demandé aux parties de présenter leurs pouvoirs originaux sur le lieu de la réunion, si possible, au plus tard à 16 h le lundi 13 juillet 2026, afin que le Bureau de la Trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal puisse les examiner avant l'ouverture de la réunion. De plus, il est encouragé que les Parties envoient, à l'avance, une copie scannée de leurs pouvoirs par courriel à la Secrétariat (Pablo.Moscodelacuba@un.org) avec copie à Jacqueline.Nyanjui@un.org.

Des fonds limités sont disponibles pour soutenir la participation des parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal (Parties visées à l'article 5) et des pays à économie en transition. Si votre gouvernement a besoin d'une telle assistance, veuillez soumettre une demande officielle avec les renseignements concernant le (la) représentant(e) désigné(e) pour bénéficier du financement au Secrétariat (mea-ozoneinfo@un.org) avant le **vendredi 15 mai 2026**. La demande de financement doit être signée par un fonctionnaire occupant un rang supérieur à celui de la personne proposée. Pour chaque participant(e) sélectionné(e) pour bénéficier de l'assistance, les frais de voyage au tarif le plus approprié et le plus économique, ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance conformément aux politiques et procédures de l'ONU en matière de voyages, seront pris en charge. La sélection tiendra compte, entre autres, de l'équilibre régional et sous-régional, de l'équilibre entre les genres (en vue d'accroître la participation des femmes), du respect des délais de présentation des demandes de financement et de la participation aux différents organes du Protocole de Montréal. Les décisions concernant l'octroi d'un soutien financier seront communiquées au plus tard le **vendredi 22 mai 2026**.

Je rappelle aux parties qui souhaitent soumettre des propositions d'amendements ou d'ajustements au Protocole que, conformément au paragraphe 2 de l'article 9 de la Convention de Vienne et à l'alinéa b) du paragraphe 9 de l'article 2 du Protocole de Montréal, le texte de ces propositions doit être communiqué aux parties par le Secrétariat au moins six mois avant la réunion au cours de laquelle elles seront soumises pour adoption. La trente-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra du 2 au 6 novembre 2026. La soumission de propositions d'amendements ou d'ajustements avant le **vendredi 1^{er} mai 2026** permettra de respecter le délai légal de six mois.

Au nom du Secrétariat, je me réjouis de vous accueillir à Bangkok et de collaborer avec vous afin que nos réunions soient couronnées de succès.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire exécutive
Megumi Seki Nakamura

**Montreal Protocol
on Substances that
Deplete the Ozone Layer**

Distr.: General
16 February 2026
Original: English

**Sixth Extraordinary Meeting of the Parties
to the Montreal Protocol on Substances
that Deplete the Ozone Layer**
Bangkok, 14 July 2026

Provisional agenda

1. Opening of the meeting.
 2. Organizational matters:
 - (a) Adoption of the agenda;
 - (b) Organization of work;
 - (c) Credentials of representatives.
 3. Membership of the Implementation Committee for 2026.
 4. Adoption of the report of the meeting.
 5. Closure of the meeting.
-